

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 juin 2025

RÉFORME DE L'AUDIOVISUEL PUBLIC ET SOUVERAINETÉ AUDIOVISUELLE - (N° 1591)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 333

présenté par

Mme Taillé-Polian, M. Arnaud Bonnet, M. Corbière, M. Gustave, M. Raux, M. Amirshahi, Mme Arrighi, Mme Autain, Mme Balage El Mariky, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, M. Biteau, M. Nicolas Bonnet, Mme Chatelain, M. Davi, M. Duplessy, M. Fournier, Mme Garin, M. Damien Girard, Mme Catherine Hervieu, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lahais, M. Lucas-Lundy, Mme Ozenne, M. Peytavie, Mme Pochon, Mme Regol, Mme Sandrine Rousseau, M. Ruffin, Mme Sas, Mme Sebaihi, Mme Simonnet, M. Tavernier, M. Thierry et Mme Voynet

ARTICLE 5

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

Compléter l'alinéa 32 par la phrase suivante :

« Elle est indexée sur l'inflation. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à rétablir la version initiale de la proposition de loi du sénateur Lafon qui prévoyait que l'évolution des ressources de l'audiovisuel public prenne en compte l'inflation.

Le groupe écologiste et social tient à rappeler que l'audiovisuel public français remplirait encore mieux ses missions de service public et réaliserait de meilleures audiences s'il n'avait été amputé de 32 % de son budget depuis 2008 en tenant compte de l'inflation, dont 776 millions d'euros constants depuis le premier quinquennat d'Emmanuel Macron.